PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la citoyenneté et de la légalité

Affaire suivie par : David PRUD'HOMME
Bureau des élections et de la réglementation générale
Tél : 02.40.41.22.12
Mél : david.prudhomme@loire-atlantique.gouv.fr

LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code de commerce et notamment l'article R. 723-6 ;
VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection de deux juges du Tribunal de commerce de Saint-Nazaire le 2 décembre 2021 pour le premier tour et éventuellement le 15 décembre 2021 en cas de second tour ;
VU les candidatures déposées et enregistrées à la préfecture de la Loire-Atlantique ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : La liste des candidats à l'élection des juges du tribunal de commerce de Saint-Nazaire pour l'année 2021, établie après enregistrement des candidatures à la préfecture de la Loire-Atlantique, est arrêtée comme suit :

Monsieur Luc CHELET
Madame Sigrid ROBERT

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture de la Loire-Atlantique et porté à la connaissance du président du tribunal de commerce de Saint-Nazaire et du procureur général près la cour d'appel de Rennes.

Nantes, le 19 novembre 2021

Le Préfet,

N. Chaïb

Pour le préfet et par délégation
la sous-préfète chargée de mission
pour la politique de la ville
et l'insertion économique et sociale
Nadine CHAÏB

6, quai Ceineray - BP33515 – 44035 NANTES Cedex
Tél : 02 40 41 20 20 Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
Site internet : www.loire-atlantique.gouv.fr